

**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU
PORTEFEUILLE FDP ACTIONS AMÉRICAINES DIVIDENDE
ET DU PORTEFEUILLE FDP ACTIONS AMÉRICAINES INDICIEL**

**Fusion proposée du Portefeuille FDP Actions américaines dividende dans le
Portefeuille FDP Actions américaines indiciel**

SIÈGE SOCIAL

2, Complexe Desjardins
Tour de l'Est, 31^e étage
C.P. 1116
Montréal (Québec) H5B 1C2
514 350-5050

SUCCURSALE ACDQ

425, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 1425
Montréal (Québec) H3A 3G5
514 282-1425

QUÉBEC

Place de la Cité – Tour de la Cité
2600, boul. Laurier
Bureau 800
Québec (Québec) G1V 4W2
418 658-4244

SHERBROOKE

1910, rue King O.
Bureau 310
Sherbrooke (Québec) J1J 2E2
819 564-0909

BROSSARD

Quartier DIX30
8005, boul. du Quartier
Bureau 302
Brossard (Québec) J4Y 0N5
450 678-9818

LAVAL

2550, boul. Daniel-Johnson
Bureau 120
Laval (Québec) H7T 2L1
450 910-1702

Madame, Monsieur,

Veuillez prendre avis qu'à titre de gestionnaire de fonds d'investissement du **Portefeuille FDP Actions américaines dividende** (le « **Fonds US dividende** ») et du **Portefeuille FDP Actions américaines indiciel** (le « **Fonds US indiciel** »), Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. (le « **gestionnaire** ») propose de fusionner le Fonds US dividende dans le Fonds US indiciel le ou vers le 31 août 2018 (la « **Date de la fusion** »).

Le niveau d'actif et le nombre de porteurs de parts ne répondant pas à ses attentes, le gestionnaire propose de fusionner le Fonds US dividende dans le Fonds US indiciel. Le gestionnaire croit que la fusion proposée serait avantageuse pour les porteurs de parts du Fonds US dividende et les porteurs de parts du Fonds US indiciel car elle permettrait une baisse des coûts d'opération en ce que les actifs sous gestion du Fonds US indiciel doubleraient. De plus, les porteurs de parts actuels du Fonds US dividende recevraient des parts du Fonds US indiciel assorties de frais de gestion égaux ou inférieurs à ceux imposés à l'égard des séries de parts du Fonds US dividende qu'ils détiennent actuellement.

Le gestionnaire propose de fusionner le Fonds US dividende dans le Fonds US indiciel en Date de la fusion, sous réserve de la recommandation du comité d'examen indépendant des fonds et de l'approbation des porteurs de parts et des organismes de réglementation. L'approbation des porteurs de parts des fonds sera sollicitée lors d'assemblées qui auront lieu le ou vers le 27 août 2018. Avant les assemblées, une description complète de la fusion proposée sera présentée dans un avis de convocation aux assemblées et une circulaire d'information de la direction qui, à compter de juillet 2018, seront mis à la disposition des porteurs de parts inscrits au 16 juillet 2018. L'avis de convocation aux assemblées et la circulaire d'information de la direction seront également affichés sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

À compter du 6 juin 2018, le Fonds US dividende sera fermé aux nouveaux investisseurs. Les régimes de placements périodiques déjà établis en date du 6 juin 2018 se poursuivront sans interruption, jusqu'au dernier jour ouvrable précédant la Date de la fusion inclusivement. Si la fusion est approuvée, tous les porteurs de parts du Fonds US dividende recevront des parts de la série équivalente du Fonds US indiciel à la Date de la fusion et le Fonds US dividende sera liquidé dès que possible par la suite. Les régimes de placements périodiques seront automatiquement transférés au Fonds US indiciel après la Date de la fusion.

La fusion proposée serait assujettie à un report d'impôt. Tout gain non réalisé par les investisseurs sur les parts du Fonds US dividende serait reporté jusqu'à la vente par les porteurs de leurs parts du Fonds US indiciel. Les opérations effectuées dans le Fonds US dividende avant la fusion proposée pour mener à bien cette dernière pourraient donner lieu à la réalisation et à la distribution de gains en capital pour les porteurs de parts titulaires de comptes non enregistrés. Il n'y aurait pas d'incidence fiscale pour les titulaires de comptes enregistrés.



À la suite de la fusion proposée, le Fonds US indiciel serait renommé « Portefeuille FDP Actions américaines ». Les objectifs et stratégies de placement de celui-ci ne seraient pas modifiés.

Si les porteurs de parts n'approuvent pas la fusion proposée, le gestionnaire mettra fin au Fonds US dividende le ou vers le 28 septembre 2018 (la « **Date de dissolution** »).

En cas de dissolution, les porteurs de parts pourront faire racheter ou transférer les parts qu'ils détiennent dans le Fonds US dividende, cette opération devant être réglée au plus tard à la Date de dissolution. À la Date de dissolution, le gestionnaire disposera des actifs du Fonds US dividende, réservant un montant nécessaire pour régler le passif du fonds, et répartira l'actif restant proportionnellement entre les porteurs de parts à cette date.

Pour toute question, veuillez communiquer avec Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc.

/ par courriel à info@fprofessionnels.com

/ ou en téléphonant à l'un de nos bureaux :

Montréal 1 888 377-7337 **Québec** 1 800 720-4244 **Sherbrooke** 1 866 564-0909

Vous pouvez également communiquer avec votre conseiller. Nous vous remercions de votre confiance.

Cordialement,

André Sirard, M. Sc., CFA, ASC, Adm. A.
Président et chef de la direction